



# *Ecole Saint Joseph*

*17, grande rue*

*14430 DOZULE*

*02.31.79.21.21*

*ogec.stjoseph@orange.fr*

## *Conditions financières*

L'OGEC (Organisme de Gestion des Écoles Catholiques) se charge de la facturation et des encaissements chaque mois. En cas de questions sur les factures où de contestation vous pouvez contacter la comptable de l'établissement le vendredi. Le montant des frais est décidé par l'OGEC lors d'un conseil d'administration en accord avec le chef d'établissement et le représentant des parents d'élèves (APEL).

Les contributions sont facturées à terme à échoir et les cantines à terme échu. La première facture sera émise début septembre et comprendra les contributions, les fichiers, la piscine et les frais divers (petites fournitures) pour le 1<sup>er</sup> mois. La seconde facture interviendra début octobre avec les contributions du mois d'octobre, les cantines et garderies du mois de septembre. Elles transiteront via le cahier de liaison (cahier jaune). Le règlement s'effectuera de la même façon.

Pour les primaires, chaque enfant doit transmettre le règlement directement à l'enseignante.

Les factures sont à régler au plus tard 10 jours après la date par virement bancaire, si impossibilité par chèque. Dans la mesure du possible, merci d'éviter les règlements en espèces.

**RIB : ECOLE SAINT JOSPEH – CPTE OGEC**

**IBAN : FR76 1660 6080 1109 9017 3470 022**

**BIC : AGRIFRPP866**

---

## **La Contribution**

---

La contribution financière versée par les familles des élèves des établissements associés à l'État par contrat d'association sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire (animation pastorale et éducative, frais de personnel, ...) et celles liées à la rénovation et la conservation des locaux (loyer, travaux, entretien). **Elle constitue une ressource essentielle à la vie de l'établissement et l'acquittement est obligatoire.**

**Pour l'année 2023-2024 les contributions sont les suivantes :**

**Primaire :**

35 € par mois pour un enfant  
29 € par mois pour le second enfant  
26 € par mois pour le troisième enfant et les suivants

**Maternelle :**

36 € par mois pour un enfant  
29 € par mois pour le second enfant  
26 € par mois le troisième et les suivants  
« Petites fournitures » : 2 € par mois et par enfant  
« Livres & Fichiers » : 23.80 € par an et par enfant

*Les réductions s'appliquent par ordre d'âge, pour exemple une famille avec un enfant en primaire et un second en maternelle la facture mensuelle sera de 35 €+29 € + les autres frais (fournitures, piscine, cantines, ...). Pour une famille avec deux enfants en primaire et un enfant en maternelle : 35 €+29 €+26 € + les autres frais.*

En cas de questions, concernant la facturation vous pouvez échanger directement avec le chef d'établissement le vendredi ou avec la comptable de l'établissement via l'adresse mail [comptable@esj-dozule.fr](mailto:comptable@esj-dozule.fr) (mettre impérativement en copie l'école).

---

**La Restauration**

Les repas sont préparés quotidiennement sur place par le personnel de l'école. Merci de signaler les allergies et les intolérances avec justificatif au moment de l'inscription et auprès du personnel de restauration. En cas de régime spécifique (sous couvert d'un justificatif) et après échange avec le chef d'établissement sur le PAI, l'enfant peut apporter son repas en cuisine avant la classe, l'école ne pourra être tenue responsable en cas de rupture de la chaîne du froid ou d'intoxication. Une participation aux frais sera facturée pour cette prestation (réchauffage, nettoyage, surveillance, ...).

**Pour l'année 2023-2024 le coût de la cantine est le suivant :**

**Maternelle & Primaire : 4,95 € par repas**  
**Enfant apportant son repas : 2 € par repas**

---

**Garderies & Étude**

Le matin la garderie accueille les enfants à partir de 7h30 jusqu'au début de la classe. Le soir les élèves sont pris en charge de 16h45 à 18h30, à la garderie pour les maternelles et à l'étude pour les primaires. Aucune collation ne sera fournie par l'école. En maternelle et primaire, les enfants sont gardés à titre gracieux de 16h30 à 16h45.

**Pour l'année 2023-2024 les coûts de la garderie et de l'étude sont le suivant :**

**Garderie du matin : 1.50 € par jour et par enfant**  
**Garderie & Étude du soir : 3 € par jour et par enfant**